



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 132019

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement afin d'être tenu au courant des suites données par la France à l'accord *a minima* signé lors du sommet de Durban fin 2011. Cet accord, qui permet d'écrire une suite au protocole de Kyoto après 2012 et d'éviter un échec deux ans après la déconvenue de Copenhague, ne s'accompagne toutefois pas d'une hausse du niveau des promesses des pays pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces promesses sont actuellement largement insuffisantes pour contenir le réchauffement sous le seuil de 2 °C. En 2012, il ne s'agit plus de savoir si notre planète va se réchauffer, mais de s'adapter à cette augmentation des températures et surtout d'étudier les manières d'inverser cette tendance. Nous devons tout faire pour juguler cette augmentation de la température mondiale sous peine de devoir faire face à des bouleversements majeurs pour notre écosystème et pour nos modes de vie. L'urgence environnementale nécessite donc une transformation en profondeur des modes de production et une coopération internationale pour endiguer les émissions de gaz à effet de serre. Il demande, d'une part, quelles sont les suites données aux protocoles de Durban et, d'autre part, en vue de la prochaine conférence des Nations-unies contre le changement climatique qu'accueillera en 2012 le Qatar, s'il est envisagé de travailler sur la création d'un système juridiquement contraignant pour forcer les pays développés à diminuer leur production de gaz à effet de serre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132019

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2954

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)